

Margaux Hallot, chargée de communication de la Ligue des droits humains

# La justice réparatrice, gage de paix sociale

Et s'il existait d'autres manières de faire justice ? Offrir une place différente aux victimes dans un processus judiciaire souvent long, impersonnel et éprouvant, c'est ce que propose entre autres la justice réparatrice. Parfois appelée aussi justice « restaurative » ou « restauratrice », ce courant apparu en Amérique du Nord dans les années 70 et inspiré de pratiques autochtones, amène à repenser autrement notre système pénal et de l'idée que l'on se fait de la justice.

## REPENSER LES MODÈLES

Il existe de nombreuses définitions de la justice réparatrice, car elle est davantage un regard et une vision qu'une théorie. Dans la justice pénale, on tente de répondre à trois questions. Qui a commis quelle infraction ? Quelle loi est concernée ? Quelle peine faut-il infliger ?

Les habitudes ont la vie dure et sortir de ce modèle implique une réelle réflexion et surtout une déconstruction de schémas de pensées inscrits dans notre histoire et dans nos mœurs. Infliger une peine de prison n'est pourtant pas la garantie d'enlever la souffrance vécue par les victimes et conduit bien souvent les auteurs-rices vers la récidive. Dans la justice pénale, l'auteur-riche a un rôle passif dans son procès, iel est spectateur-riche. Tout comme la victime, aussi spectatrice, qui se sent souvent abandonnée et négligée durant la procédure.

Dès lors, peut-on imaginer d'autres modèles ? Il n'y a pas de réponse prédéfinie tellement le sujet est délicat. Dans un monde idéal, il faudrait pouvoir repenser une justice qui prend son temps. Un temps pour que la communauté puisse s'impliquer et trouver des solutions qui apaiseraient les victimes et leur offrirait un rôle plus actif dans les procédures, sans exclure non plus les auteurs-rices des faits.

Faut-il vraiment un-e gagnant-e et un-e perdant-e ? Il ne s'agit pas de punir l'auteur-riche pour réparer le dommage de la victime, mais d'inclure l'auteur-riche et la victime, et également d'impliquer la société dans ce processus. Partant du constat que ce sont d'abord les relations humaines qui sont affectées, la justice réparatrice pose alors les questions de savoir comment soulager les victimes et comment retrouver une forme d'apaisement social.

## PARLER, RÉPARER

Le mal subi ou occasionné laisse un lourd traumatisme, qu'il soit individuel ou collectif. Les auteurs-rices et les victimes sont les frères et sœurs, les ami-es, les voisin-es, les collègues ... de quelqu'un-e. C'est toute la société qui est concernée et impactée. Là où la justice pénale, s'appliquant à retracer la réalité des faits et à réparer les dommages causés, n'est tournée que vers le passé, la justice réparatrice se tourne résolument vers l'avenir, en impliquant la subjectivité des personnes concernées ainsi que leurs expériences vécues. Le Centre de Services de Justice Réparatrice (CSJR) basé à Montréal utilise la méthode du face-à-face qui consiste à mettre en présence des personnes qui ont subi un crime, une personne qui a commis un crime de même nature, et une personne membre de la collectivité. Un animateur et une animatrice spécialement formés les accompagnent dans leur démarche. La présence du membre de la collectivité symbolise le fait que la violence inflige aussi des blessures à la communauté. Elle

montre également que par notre action, ou inaction, nous participons toutes et tous à la spirale de la violence. Mais nous pouvons aussi toutes et tous contribuer à la résilience des personnes touchées par le crime. Ces cinq personnes se réunissent en général trois fois. Graduellement, les participant-es développent une meilleure compréhension des événements traumatiques qu'ils ont vécu et leurs conséquences. Ils sont toujours accompagné-es dans leur démarche.<sup>1</sup>

La justice réparatrice n'est pas une fin en soi, cela peut être un espace de communication à toutes fins et d'écoute, dans un cadre bienveillant et sécurisant. Le processus peut commencer dès l'instant où l'auteur-riche et la ou les victimes sont d'accord et prêt-es à l'entamer. Cela reste un des principes fondamentaux de la justice réparatrice : il faut qu'il y ait une réelle volonté et qu'elle ne soit pas contrainte. La demande peut venir tant des accusé-es que des victimes, même si bien souvent, la demande émane de l'auteur-riche des faits.

## REPENSER LE MODÈLE PUNITIF

Repenser les peines infligées, c'est inévitablement repenser l'utilité et l'usage du système carcéral<sup>2</sup>. Dans le mouvement de la justice réparatrice, deux courants de pensées se côtoient. Le système belge, dans une vision plus maximaliste, aura un recours préférentiel à la prison en dernier lieu, lorsque tout aura été tenté en termes de médiation et autres peines alternatives. L'autre courant de pensée, puriste et minimaliste, tend à privilégier des processus réparateurs et à développer ceux-ci en dehors du système pénal. En Belgique, le recours à la justice réparatrice est peu courant. À titre informatif, en 2019, Médiante<sup>3</sup>, qui gère les médiations réparatrices du côté francophone, a reçu 1 300 demandes et 644 ont été enclenchées.

Cela remet également en perspective tout le processus de réinsertion des détenu-es et de réhabilitation des victimes. Discuter du mal que l'on a commis, ou vécu, permet parfois de mieux accepter les choses, d'un côté comme de l'autre, et d'amorcer par la suite une réinsertion plus durable pour les détenu-es. La réinsertion est multidimensionnelle, car il y a certes le côté administratif, mais aussi tous les liens brisés : la famille, les amis, les collègues, ... Dans la justice réparatrice, les parties sont davantage impliquées émotionnellement que dans la justice pénale. Même si c'est un processus parfois douloureux et éreintant, tout comme une peine de prison d'ailleurs, l'auteur-riche est placé-e dans un rôle plus actif de réinsertion. Ce qui contribue le plus à la récurrence, c'est l'isolement social. Il est donc important de mettre en place des groupes de parole et de responsabilisation.

## RETISSEZ DES LIENS APRÈS LE 22 MARS 2016

Les premières personnes impactées par un drame, ce sont évidemment les victimes et leurs proches. Les témoins aussi. Mais la société est aussi touchée dans son entièreté. Comment fait-on pour revivre ensemble après un tel événement ? L'État répond aux attaques terroristes en organisant un procès, en promulguant des lois, en disposant des militaires dans les rues, ... Mais tout cela ne soulage ni les victimes, ni la société. Le groupe *Retissons du lien* « réunit depuis le 22 mars 2018 des personnes endeuillées ou rescapées des attentats de Bruxelles et de Paris, des parents concernés par l'engagement d'un des leurs dans l'idéologie djihadiste et des intervenants de première ligne (issus du travail social de rue, des services d'aide aux justiciables, de l'enseignement, etc.). (...) La composition de ce groupe a été

1 Centre de services de justice réparatrice « La justice réparatrice : restaurer ensemble ce que le crime a brisé »

2 Ecoutez à ce propos la série en 3 épisodes du podcast de la Ligue des droits humains, « De quels droits on se chauffe », sur le thème de la prison.

3 Médiante, service agréé et subsidié par la Fédération Wallonie-Bruxelles - [www.mediante.be](http://www.mediante.be)

possible parce que les membres de celui-ci veulent prévenir les phénomènes dits de radicalisation violente plutôt que les subir<sup>4</sup>. » Ce groupe a créé du dialogue entre les survivant·es et proches des victimes des attentats, et certains parents de combattants. Il en a résulté des configurations de médiations telles que des parents de combattants décédés ont pu discuter avec des parents de combattants incarcérés, leur offrant ainsi des pistes de réflexion pour mieux comprendre comment leurs enfants avaient pu en arriver là<sup>5</sup>. Il y avait des proches de victimes, des recruteurs. Chacun·e a vécu l'expérience différemment et en a retiré quelque chose. La réalité est souvent plus complexe que les étiquettes que l'on pose sur les gens.

Sandrine, rescapée des attentats du métro, et Saliha, mère d'un djihadiste décédé, ont partagé leur expérience dans une interview<sup>6</sup> : *«Moi je n'ai pas envie de revivre médiatiquement ce qui s'est passé après les attentats. Il n'y avait qu'une seule parole possible qui était le clivage, l'exclusion, la distinction entre les uns et les autres entre eux et nous. Je veux vraiment que se fasse entendre un autre discours qui est de dire vivre ensemble ce n'est pas facile, il y a des conflits mais cherchons comment se mettre d'accord et quel destin commun on peut construire ensemble. »*

Les procès ne sont malheureusement pas là pour gérer les émotions ni la colère qui émanent de moments difficiles comme ceux-là, ni le vécu des individus. Et c'est là que la justice réparatrice peut prendre le relais pour offrir d'autres solutions. Ces médiations et espaces de dialogues seront également proposés aux victimes et proches pendant la durée du procès mais aussi après.

(Re)créer du lien signifie aussi recréer un lien avec soi, redevenir acteur·rice de son présent pour (re)penser plus sereinement son avenir. Que risquez-vous à essayer ?

4 Source : <https://extremismes-violents.cfwb.be/ressources/soutiller/retissons-du-lien-capsules-video/>

5 Sur base d'une collaboration entre Médiate, le CAPREV, l'accueil aux victimes et *Retissons du lien*, il y a eu/a des demandes de rencontres, certaines d'entre elles ont abouti dans des configurations un peu particulières. Ce n'était pas uniquement de la médiation réparatrice entre auteurs·rices et (proches) victimes mais dans des rencontres entre un parent d'auteur avec victimes, un parent d'auteur décédé avec un auteur ou avec un recruteur. Lors du procès de Bruxelles, il est prévu que les services d'accompagnement des victimes accrédités en partenariat avec Médiate s'occupe d'informer les parties aux procès des possibilités de médiations réparatrices.

6 <https://www.rtf.be/article/retissons-du-lien-une-victime-dattentat-et-une-mere-de-djihadiste-temoignent-ensemble-10933116>